



Rapport d'activité 2018

*Fait à Paris le 3 mai 2019
Par Didier LESUEUR, Directeur Général*

Introduction

Durant l'année 2018, l'activité de l'Odas a été fortement impactée par les difficultés de financement de son action, provenant principalement de la diminution des contributions financières de l'Etat. On aurait donc pu craindre une déstabilisation de son action, à un moment où se profilent des évolutions importantes sur notre modèle de décentralisation et sur notre modèle de solidarité. Et il est évident que toute réforme nécessite préalablement l'établissement de diagnostics. Fort heureusement l'Odas a pu maintenir son activité, grâce à une forte mobilisation des acteurs locaux, à l'engagement de tous ses adhérents et à la forte implication de ses collaborateurs.

Ce constat peut en effet se vérifier dans les trois champs d'activité de l'Odas : les études et recherches-actions (Première partie), le recensement et l'analyse de l'innovation sociale (Deuxième partie), la valorisation et la promotion des recommandations de l'Odas et des expériences novatrices (Troisième partie).

PREMIERE PARTIE

Etudes et recherches-actions

Fidèle à sa conception de l'observation, l'Odas a toujours conduit ses travaux avec le souci d'une démarche participative avec les acteurs concernés. C'est exigeant mais indispensable, car ce sont eux qui détiennent le mieux la connaissance de ce qu'ils font. Cette démarche est menée au niveau national, à travers l'organisation de réunions de ses commissions permanentes, qui ont permis la réalisation de quatre enquêtes nationales (I). Au niveau local cette démarche participative s'est traduite par cinquante-huit déplacements sur sites des collaborateurs de l'Odas dans le cadre de huit recherches-actions (II).

I – QUATRE ETUDES NATIONALES

Ces études concernent l'évolution des dépenses d'action sociale des départements, la prise en compte des besoins de l'enfant par les acteurs éducatifs, l'incidence des conférences des financeurs sur la prévention de la perte d'autonomie, et enfin la mise en œuvre des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

I.1. Etude sur l'évolution des dépenses d'action sociale des départements

Cette étude, qui est la plus traditionnelle de l'Odas, concerne l'analyse de l'évolution des dépenses d'action sociale des départements pour l'exercice 2017. Les résultats de cette enquête annuelle ont été rendus publics le 23 mai par une conférence de presse rassemblant une vingtaine de journalistes dans les locaux de l'Odas.

Rappelons que cette étude sur les dépenses départementales, conduite chaque année en s'appuyant sur un échantillon représentatif d'une quarantaine de départements, permet d'estimer très précisément, moins de six mois après la fin de l'exercice budgétaire, les évolutions par domaine d'intervention et par nature de dépenses (allocations, maintien à domicile, hébergement). Le travail d'interprétation des résultats s'appuie sur une concertation avec les acteurs concernés ainsi que sur des enquêtes complémentaires.

Une enquête complémentaire a ainsi été initiée dans ce cadre en mars 2018, afin de mesurer les conséquences actuelles de la réforme de la tarification des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) sur les budgets des établissements. Elle a fait l'objet d'un encadré inséré dans la Lettre de l'Odas intitulée « Dépenses départementales d'action sociale en 2017 : un effritement inquiétant des marges de manœuvre ».

La lettre de l'Odas
 >> Observer pour mieux agir >>

Finances départementales
 Juin 2018

Édition 2018

Sommaire

- > La protection de l'enfance p. 03
- > Le soutien aux personnes handicapées p. 05
- > Le soutien aux personnes âgées dépendantes p. 07
- > M. Charpentier p. 08
- > L'analyse de la Banque Postale p. 11
- > Conclusion p. 12

Dépenses départementales d'action sociale en 2017 : Un effritement inquiétant des marges de manœuvre

Pour la dixième année consécutive, la dépense d'action sociale départementale augmente modérément, et bien moins que les années précédentes. En effet en 2017, elle progresse de 1,6% par rapport à 2016 et s'élevait à 37,43 milliards d'euros (France métropolitaine). En ce qui concerne la charge nette (une fois déduites les contributions financières de l'État pour les diverses allocations, allocations personnalisées d'autonomie, prestation de compensation du handicap, revenu de solidarité active), son montant est de 29,15 milliards d'euros ce qui représente une augmentation de 1,7% par rapport à 2016. La situation financière des départements pourrait donc paraître stabilisée au regard de leurs responsabilités sociales si elle ne révélait pas aussi l'effondrement de leurs marges de manœuvre. C'est ce que confirme par ailleurs l'analyse de la Banque Postale en ce qui concerne les budgets globaux des départements.

Dépense et charge nettes d'action sociale départementale, par domaines, de 2013 à 2017
 France métropolitaine - millions d'euros

	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution
Aides sociale à l'enfance, non personnel*	6 960	7 040	7 210	7 270	7 370	1,4%
Soutien aux personnes handicapées, non personnel	6 590	6 860	7 110	7 500	7 520	2,0%
Soutien aux personnes âgées, non personnel	6 520	6 700	6 770	6 800	7 060	2,4%
IMM, RJA, non personnel	8 070	8 130	8 840	10 110	10 270	2,8%
Autres dépenses d'intervention non personnel	1 400	1 700	1 690	1 620	1 630	-1,2%
Personnel	3 360	3 400	3 490	3 620	3 680	1,6%
Dépenses totales d'action sociale	20 800	21 940	23 190	24 420	24 560	1,6%
Concours ONDA - PCH	520	520	540	540	540	1,9%
Concours ONDA - ARV	1 620	1 700	1 710	2 040	2 130	4,4%
Concours TRCF - IMMI	5 600	5 620	5 600	5 190	5 190	0,0%
Charge totale d'action sociale	25 940	27 290	28 530	29 690	29 150	1,7%

* Y compris les aides sociales versées par l'État, les collectivités et les départements.

En effet, cette Lettre mettait en relief un effondrement des marges de manœuvre des départements. Plus précisément, on pouvait à nouveau vérifier que l'accroissement de la charge financière correspondant au financement obligatoire des allocations neutralisait les marges de manœuvre dans tous les autres postes de dépenses. De plus on relevait que la mobilisation toujours croissante des ressources humaines sur des tâches administratives de plus en plus lourdes réduisait leur disponibilité pour expérimenter des réponses mieux adaptées, en particulier dans le domaine de la protection de l'enfance ou de la perte d'autonomie. Enfin, un recours excessif à des concepts comme celui de « pôle de compétence » ou « cœur de métier », peuvent faire oublier que la plupart des métiers sont multidimensionnels et doivent impliquer d'autres acteurs. A force d'entretenir l'idée de spécialisation, celle de transversalité s'en trouve atténuée, alors que l'on sait que la plupart des actions de prévention ne peuvent être engagées par un seul service ou une seule institution, sans coordination et coopération avec les autres.

Rappelons enfin que la permanence de la méthodologie d'observation de cette étude et son ancienneté ont permis d'accumuler des données fiables depuis l'origine de la décentralisation. Cette étude sur les finances départementales, grâce aux relations de confiance qu'elle a instaurées avec les départements, permet par ailleurs la réalisation rapide des enquêtes complémentaires dites « enquêtes flash ».

I.2. Etude sur la prise en compte des besoins de l'enfant par les acteurs éducatifs



La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant vise à faire mieux prendre en compte les besoins de l'enfant par l'entourage de celui-ci dont les acteurs éducatifs. Afin de mieux connaître l'impact de cette loi, l'Odas a engagé en collaboration avec le Journal des acteurs sociaux, une enquête portant sur les questions suivantes : Comment les acteurs eux-mêmes jugent-ils les évolutions issues de la loi ? Quel regard portent les acteurs de la protection de l'enfant sur l'entourage de l'enfant et le recours à sa famille ? Cette enquête a été adressée à 10 000 personnes concernées par la protection de l'enfant et a suscité plus de 3.300 réponses. Les résultats ont été présentés aux participants des 11e Assises nationales de la protection de l'enfant et ont été publiés dans le Bulletin de la protection de l'enfant remis aux participants.

I.3. Etude sur l'incidence des conférences des financeurs en matière de prévention de la perte d'autonomie sur les actions collectives

Alors que le gouvernement a initié le premier octobre dernier une large consultation nationale pour « mieux prendre soins de nos aînés », la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) a souhaité apporter sa contribution à cette concertation. Elle a sollicité l'Odas pour conduire une enquête sur les actions collectives prévention, afin d'une part d'évaluer l'impact des CFPPA sur le développement de ces actions, et sur leur diversification, mais également d'objectiver la place des caisses de retraite (CARSAT) au sein des CFPPA en matière de prévention.

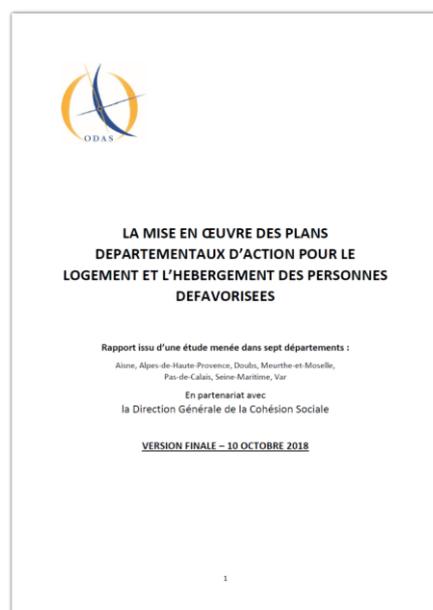
Cette enquête a été menée sous la forme de deux questionnaires, l'un adressé à l'ensemble des départements et l'autre à l'ensemble des CARSAT. Ils ont été envoyés en fin d'année. Les résultats ont fait l'objet d'une présentation aux élus de la CARSAT au début de l'année 2019 et seront publiés prochainement.

I.4. Etude sur la mise en œuvre des plans départementaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDAHLPD).

Prévu par une disposition de la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové (ALUR), le « plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées » (PDAHLPD) résulte de la fusion du plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI) avec le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Dans un contexte où la saturation des capacités d'hébergement, malgré les renforcements de moyens, est régulièrement évoquée, il était attendu de cette relation plus étroite entre le secteur de l'hébergement et le secteur du logement un accès à un logement facilité pour les ménages en difficultés.

Afin de mesurer l'impact de ces nouveaux plans, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a sollicité l'Odas pour mener une étude sur leur mise en œuvre. Il s'agissait d'une approche qualitative effectuée à partir d'un échantillon de départements afin d'analyser et, le cas échéant, de formuler des recommandations et propositions d'évolution. Sept départements, de caractéristiques géographiques, démographiques et économiques différents ont accepté de contribuer à ce travail : Aisne, Alpes de Haute-Provence, Doubs, Meurthe-et-Moselle, Pas-de-Calais, Seine-Maritime et Var. L'équipe de l'Odas a alors procédé à une analyse documentaire et a conduit des entretiens, pendant deux jours, dans chacun des départements concernés en 2017 et au début de l'année 2018.

Les constats et propositions résultant de ce travail ont été débattus à l'occasion d'une réunion regroupant des représentants de la DGCS, des services déconcentrés de l'Etat et des départements concernés. Il en est résulté un rapport, qui s'est orienté davantage sur les propositions que sur les constats. Ces propositions portent sur les modalités stratégiques qui permettraient d'organiser une plus grande fluidité entre l'hébergement d'urgence et le logement. Ce rapport a été communiqué à la DGCS mais n'a pas été rendu public pour l'instant.



II - HUIT RECHERCHES-ACTIONS

Quatre recherches-actions concernent une seule collectivité : la construction d'un nouveau modèle départemental en matière de solidarité en Pyrénées-Atlantiques l'action éducative de la ville d'Orly en matière de protection de l'enfance, le pilotage de l'action sociale territorialisée dans la Haute-Loire, et le processus de construction d'une maison de l'autonomie également dans le département de la Haute-Loire.

Quatre recherches-actions concernent plusieurs collectivités : les CAF et le développement social, les villes et le vivre-ensemble, la protection de l'enfance et le soutien éducatif, et la place des personnes âgées dans la cité.

II.1. Recherche-action sur la construction d'un nouveau modèle départemental en matière de solidarité

Cette recherche-action « Refonte de l'action sociale en Pyrénées-Atlantiques », initiée en 2016, s'est poursuivie, avec des objectifs qui évoluent chaque année. L'objectif initial était de territorialiser l'action sociale, afin d'être en mesure d'adapter plus finement les politiques départementales aux besoins spécifiques de chaque territoire et de développer des projets dans une logique de développement social. En 2016, les travaux ont porté successivement sur le sens du travail social, les procédures et leur simplification, l'organisation des unités territoriales et des directions du siège. En 2017, le travail s'est concentré sur la construction d'une méthode pour faciliter la répartition des différents personnels selon l'organisation retenue puis sur l'appropriation du nouveau modèle et la transmission des contenus élaborés progressivement depuis le début de la démarche à toutes les équipes. Au dernier trimestre, après l'affectation des personnels dans les nouvelles unités territoriales, la construction d'une méthode pour élaborer des diagnostics et des projets sociaux de territoire a été initiée avec un site préfigurateur (Nive-Nivelle). En 2018, la démarche s'est poursuivie et achevée avec la généralisation de la démarche de construction des projets sociaux de territoires aux six territoires (Adour BAB, Est-Béarn, Haut-Béarn, Pau Agglo, Pays des Gaves, Pays Basque intérieur).

II.2. Recherche-action sur l'action éducative d'une ville et la protection de l'enfance

La ville d'Orly a souhaité analyser l'efficacité de ses interventions dans le domaine de la prévention des risques sociaux concernant les enfants, grâce à une recherche-action menée avec l'Odas engagée en 2017. Ses objectifs portaient sur : l'amélioration de l'observation des besoins des enfants et de leurs familles, nécessaire à une meilleure adaptation des réponses ; le développement de la prévenance et de la prévention ; le renforcement de la coopération entre les acteurs locaux en matière de protection de l'enfance.

Après la construction de la feuille de route, l'état des lieux a été engagé d'abord par la réalisation d'une cartographie de tous les acteurs (services municipaux, services déconcentrés de l'Etat et du département du Val-de-Marne, associations, ...) concernés par l'enfance, avant de choisir les personnes à rencontrer en priorité, en réservant une place importante aux représentants de l'éducation nationale. La plupart des entretiens ont été conduits à la fin de l'année 2018. Le

partage des principaux constats de l'état des lieux avec les élus et l'ensemble des personnes rencontrées sera effectué au cours du premier semestre 2019, afin de déboucher sur le choix des actions à engager.

Pour l'Odas, la manière d'aborder ce sujet est originale. En effet le travail avec les départements, chefs de file de la protection de l'enfance est habituel et comporte parfois un volet communal. Mais il s'agit généralement d'examiner les relations de travail des services départementaux avec les villes, et moins de savoir comment les villes gèrent elles-mêmes leurs interventions auprès de familles en difficulté ni de mettre en lumière l'action globale des communes en matière de soutien éducatif.

Pour la ville d'Orly l'enjeu est de développer une action municipale bienveillante en matière de protection de l'enfance, en lien avec l'ensemble des autres acteurs du territoire. Si l'aide sociale à l'enfance est une compétence du département, la protection de l'enfance est nécessairement une compétence partagée entre le département, qui en est le chef de file, et les communes, qui disposent de nombreux leviers pour concourir au bien-être des enfants dès le plus jeune âge, et au soutien des familles.

Cela est d'autant plus important qu'au niveau national la grande majorité des signalements émis ne concernent pas des enfants maltraités (victimes de violences physiques, sexuelles, psychologiques ou de négligences lourdes) mais des enfants en risque de danger¹, c'est-à-dire des enfants « qui connaissent des conditions d'existence qui risquent de compromettre leur santé, leur sécurité, leur moralité, leur éducation ou leur entretien, mais qui ne sont pas pour autant maltraités »².

Cette démarche devrait permettre d'identifier les leviers pour améliorer et renforcer l'engagement de la ville dans le champ de la protection de l'enfance, tant dans l'amélioration du repérage des enfants en danger (ou en risque de l'être) que dans la promotion des conditions favorables au développement de l'enfant, avec leurs parents, dans une logique de prévenance.

Cette démarche permet aussi à l'Odas de préfigurer la recherche-action qui a été engagée en 2018 avec des départements volontaires intitulé, « protection de l'enfance et soutien éducatif » (cf. infra).

II.3. Recherche-action sur le pilotage de l'action départementale territorialisée

Bénéficiant de l'expérience acquise avec le département des Pyrénées-Atlantiques, une recherche-action a été engagée avec le département de la Haute-Loire pour améliorer l'efficacité de sa politique sociale, en quatre séquences.

La première séquence, menée en concertation dans deux groupes de travail composés de représentants de différents métiers du service départemental d'action sociale, a permis de

¹, « Protection de l'enfance : une plus grande vulnérabilité des familles, une meilleure coordination des acteurs. », *Lettre de l'Odas*, novembre 2007

² ODAS, « L'observation de l'enfance en danger : guide méthodologique. Edition revue et complétée. », ODAS Éditeur, 2001

préciser ce qu'on attend d'un service social de qualité, avec la construction d'un référentiel organisé autour des indicateurs et de leur priorisation.

La seconde séquence a permis de dégager des priorités sur l'amélioration des processus de communication interne, notamment entre les services du siège et les territoires. Parallèlement, les agents des territoires ont été invités à remplir des grilles sur le temps consacré aux activités quotidiennes, sur une période de deux semaines. Le taux de réponses a été très important et témoigne de l'intérêt des équipes à une connaissance partagée des conditions de mise en œuvre des politiques départementales en matière d'action sociale.

La troisième séquence a été consacrée à la construction d'indicateurs d'activité. Cela permettra notamment d'identifier les priorités propres à chaque territoire en prenant en compte les ressources internes et externes, les potentialités et les problématiques spécifiques et les partenariats disponibles ou à mobiliser.

La quatrième séquence, qui va se poursuivre en 2019, permettra de définir les modalités aptes à cerner les priorités de l'action dans chaque territoire et de définir les moyens à y affecter. C'est donc avec la construction d'une méthode pour élaborer ces projets de territoires que cette recherche-action se poursuit actuellement.

II.4. Recherche-action sur la construction d'une maison de l'autonomie

Entre 2014 et 2016 l'Odas avait déjà travaillé sur la construction d'une maison de l'autonomie (MDA) avec le département de la Lozère. C'est avec le département de la Haute-Loire que l'Odas a engagé un nouveau partenariat pour conduire une recherche-action permettant la mise en œuvre de leur MDA.

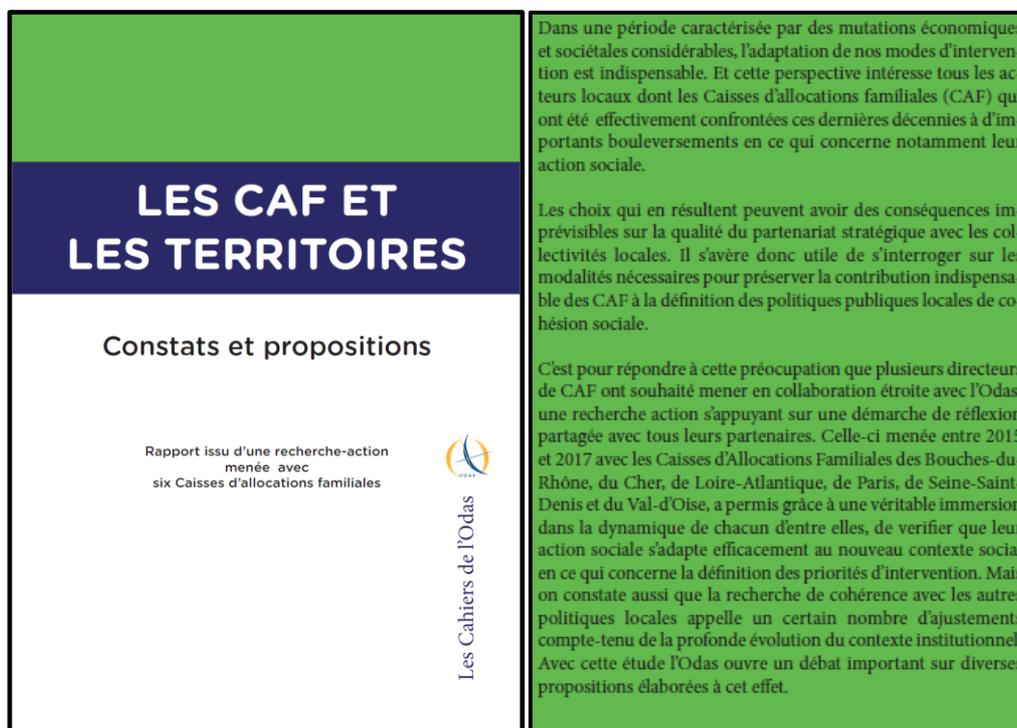
La démarche a été engagée en mars 2018 par le Président du département, lors d'une réunion rassemblant l'ensemble des agents concernés ainsi que des représentants des partenaires. L'état des lieux a été construit à partir d'entretiens individuels ou collectif menés avec les élus, les cadres, les agents concernés du département et avec des partenaires. Au total, dix-huit séances ont été menées par trois équipes de l'Odas, ce qui a permis de proposer un état des lieux dès le mois de juin, orienté vers la réalisation des objectifs suivants : proposer un guichet unique ; devenir un lieu ressource, pour les habitants et les partenaires par la connaissance des besoins et de l'offre de service ; devenir un lieu d'animation, afin d'initier ou d'encourager des projets ayant une vision inclusive.

La mise en œuvre de ces objectifs s'appuie sur une mutualisation de l'ensemble des moyens (humains, logistiques et financiers) qui nécessite notamment de Favoriser la connaissance réciproque des équipes et l'émergence d'une culture commune. Des initiatives ont été engagées en ce sens. Et des ateliers de travail ont été constitués pour travailler sur l'adaptation des missions (l'accueil et l'information ; le suivi administratif ; l'accompagnement social).

Un comité de pilotage en décembre 2018 a convenu de la poursuite de la démarche pour co-construire un ou plusieurs scénarios de constitution d'une MDA en 2019.

II.5. Recherche-action sur les CAF et le développement social

Cette recherche action initiée en 2015 à l'initiative des directeurs des CAF des Bouches-du-Rhône, du Cher, de Loire-Atlantique, de Paris, de Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, s'est achevée en 2018 avec l'élaboration d'un rapport de synthèse. Ce rapport a été publié en novembre 2018 sous la forme d'un cahier de l'Odas : « Les CAF et les territoires : constats et propositions ».



II.6. Recherche-action sur les villes et le vivre ensemble : la gouvernance locale de la cohésion sociale

Depuis sa création en 1990, l'Odas s'est efforcé d'analyser régulièrement les liens entre l'action municipale et la cohésion sociale, comme il le fait avec les départements. A cette fin, il s'est appuyé sur diverses recherches-actions et études de terrain, ainsi que sur des enquêtes nationales menées en 1993, 1998, 2007 et 2013³ auprès des maires des communes de plus de 20 000 habitants. Parmi les travaux visant à mieux appréhender les objectifs, les modes d'organisation et les partenariats des villes en matière de cohésion sociale, on pouvait distinguer la recherche-action « Les villes et le lien social » menée entre 2010 et 2012 avec sept villes, en collaboration avec le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG-CIV)⁴.

³ Les résultats de ces études et enquêtes ont fait l'objet de diverses publications qui peuvent être consultées sur le site www.odas.net. Les enseignements de la dernière enquête nationale portant sur les priorités des villes ont été rendus publics sous la forme d'une Lettre de l'Odas intitulée "Les villes et le vivre-ensemble : enquête sur les priorités politiques et stratégiques des villes de plus de 30.000 habitants", 2013

⁴ Il s'agit des villes de Besançon, Bordeaux, Clichy-sous-Bois, Le Havre, Strasbourg, Tourcoing et Valenciennes. Cette première recherche-action a fait l'objet d'un rapport intitulé « Les villes et le lien social », publié en juin 2013 dans la collection « Les cahiers de l'ODAS ».

Plus récemment, l'Odas, en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), a conduit entre septembre 2015 et décembre 2017 une recherche-action « Les villes et le vivre ensemble : la gouvernance locale de la cohésion sociale ». Si son premier objectif visait à vérifier et approfondir les constats de 2013, le second objectif a porté sur de nouvelles préoccupations : identifier des leviers concrets d'action pouvant être utilisés par les élus, leurs services ou leurs partenaires, afin de favoriser une plus grande efficacité des politiques publiques dans les territoires.

Pour mémoire, cette étude a concerné deux communautés d'agglomération et neuf communes, dont quatre (marquées d'un *) avaient déjà participé à la précédente étude : Angers, Arras, Bordeaux*, Creil, Clichy-sous-Bois*, Garges-lès-Gonesse, Le Havre*, Strasbourg*, Villeurbanne, Moulins Communauté et Valenciennes Métropole. Elle a été organisée en quatre phases : définition de l'axe de recherche singulier avec chaque site ; réalisation de l'état des lieux ; restitution et discussion des observations réalisées lors de la précédente étape, afin d'affiner les analyses et d'identifier des pistes d'actions prioritaires pour chaque site ; accompagnement des actions. Enfin, sur le plan national, la démarche a été conduite par un comité de pilotage rassemblant des représentants (élus et agents) des villes et communautés d'agglomérations partenaires, de l'Odas, du CGET et de la DGCS.

La dernière version du rapport de l'Odas a été remise au CGET dans le courant du premier semestre 2018. Sur cette base, les constats et propositions ont été mis en débat lors de la séance de l'assemblée générale de l'Odas, le 24 octobre 2018. Le rapport définitif issu de cette recherche-action intitulé « Cohésion sociale et territoires : comment mieux agir- Constats et préconisation de l'Odas » sera rendu public dans le courant du premier semestre 2019.

Avec cette publication s'achève un cycle de huit années de recherches-actions, initié en 2010 et qui aura concerné trois acteurs majeurs des territoires : les départements avec la recherche-action « territorialisation et cohésion sociale » dont le rapport a été publié en 2016⁵, puis les CAF et enfin les villes avec cette étude. De ces divers travaux, il ressort la nécessité de rééquilibrer le plus rapidement possible les priorités d'action des collectivités publiques, de la réparation vers la prévention. C'est pourquoi l'année 2018 s'ouvre sur un nouveau cycle de recherches-actions, résolument orienté vers l'identification des leviers favorisant des politiques beaucoup plus préventives, dans le champ de la protection de l'enfance (II.7) et celui des personnes âgées (II.8).

II.7. Recherche-action sur la protection de l'enfance et le soutien éducatif

Les deux dernières lois réformant la protection de l'enfance, successivement promulguées en 2007 puis en 2016, ont d'ailleurs fait de la prévention un axe majeur de la protection de l'enfance. Cette orientation en faveur de la prévention, voire de la prévenance, est aussi au cœur de la stratégie nationale de soutien à la parentalité pour la période 2018-2022, arrêtée en juillet 2018 par le gouvernement. C'est également une préoccupation centrale de la stratégie nationale de la prévention et de la lutte contre la pauvreté, rendue publique en septembre 2018 par le Président de la République lui-même, dont trois engagements sur cinq concernent l'enfance et la jeunesse. Et dans les mois à venir, la stratégie nationale de la protection de l'enfance et de l'adolescence reviendra sans doute sur cet axe.

⁵ Développement social : les départements à l'épreuve du réel – collection « les cahiers de l'Odas » - 2016.

Toutefois, les recherches menées par l'Odas avec les départements et les autres acteurs locaux montrent que ces perspectives auront du mal à se concrétiser, en raison notamment du déficit de coopération entre les principaux partenaires concernés (Education nationale, Justice, départements, communes, associations), bien qu'elles n'aient jamais été aussi nécessaires pour optimiser les ressources. De même, les pratiques des professionnels, restent encore confrontées à un fonctionnement des organisations en « silos », par compétence, services, institutions. De plus, on peut relever que l'association des enfants et de leurs familles à la construction des réponses les concernant est largement perfectible.

Face à ces difficultés, les dynamiques axées sur une approche globale de l'intervention sociale, et sur la fluidité des réponses mériteraient d'être mieux soutenues, avec notamment des coopérations beaucoup plus affirmées entre les acteurs locaux : services déconcentrés de l'Etat, protection sociale, communes et blocs communaux, départements, associations... Seules ces logiques coopératives pourront permettre de parvenir à une réelle évaluation partagée de la situation des enfants et de leurs parents, pour mieux favoriser le développement d'actions collectives pour soutenir les familles en difficulté et plus généralement pour initier des processus de développement social.

C'est donc bien cette évolution conjuguée de l'action publique et des pratiques professionnelles que cette recherche-action se propose d'accompagner, en mettant notamment l'accent sur la coopération entre l'Education nationale et les collectivités locales. A cette fin, l'étude portera tout particulièrement sur l'évolution du rôle de l'école dans le champ de la prévention. Ce qui nécessite une forte implication du ministère de l'Education nationale. Elle va être réalisée dans une dizaine de départements volontaires, qui s'appuieront sur deux communes ou intercommunalités ayant manifesté leur intérêt pour la mise en œuvre de la recherche-action. L'ensemble des partenaires sélectionnera dans ces territoires les sites d'expérimentation.

La recherche-action vise, à partir d'un état des lieux établi en commun, à définir et à mettre en œuvre de nouveaux modes de relations entre tous les acteurs concernés à un titre ou à un autre par la protection de l'enfance afin de développer les actions de prévention. À cet effet seront notamment analysées les conditions permettant d'approfondir les relations de confiance entre les travailleurs sociaux et médico-sociaux, les enseignants, les acteurs éducatifs..., mais aussi les parents. En outre, la participation d'une dizaine de départements à cette recherche-action permettra de confronter les expériences déjà engagées par les uns ou les autres, sans omettre de s'inspirer d'initiatives éventuellement développées ailleurs. Ce qui devrait faciliter, à l'issue de la recherche-action, la diffusion des constats et des propositions et la reproduction des bonnes pratiques dans tous les autres territoires.

Parmi les questionnements qui jalonnent les travaux de la recherche-action, on peut en distinguer quelques-uns :

- 1/ Comment se servir du lieu de socialisation et de rencontre qu'est l'école pour mieux accompagner toutes les familles dans l'éducation de leurs enfants et inclure les plus fragiles dans des approches plus transversales et plus précoces ?
- 2/ Comment favoriser l'émergence d'initiatives portées par les services et la société civile et les soutenir dans la durée ? Et ainsi comment refonder les modes d'intervention sociale dans une perspective plus préventive, plus innovante et plus durable ?
- 3/ Comment intervenir le plus précocement possible lorsqu'une situation de vulnérabilité est repérée, grâce à une prise en compte des besoins des enfants par toutes

les institutions et acteurs locaux, en y intégrant les problématiques propres aux territoires ?

La recherche-action reposera sur la combinaison d'un travail conduit localement en fonction des caractéristiques de chacun des sites et nationalement, à travers une analyse effectuée par toutes les parties prenantes de la démarche. Elle se déroulera sur trois années, la première pour réaliser des états des lieux partagés avec l'ensemble des acteurs concernés, et les deux suivantes pour accompagner les actions qui auront été identifiées comme déterminantes. Rappelons enfin que cette recherche-action s'inspire des constats relevés dans celle engagée depuis 2017 avec la ville d'Orly (voir supra).

En 2018, la plupart des départements volontaires ont confirmé leur engagement : Haute-Loire, Haute-Savoie, Loire-Atlantique, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Nord, Sarthe et Pyrénées-Atlantiques. Quatre départements sont en cours de réflexion : Haut-Rhin, Hérault, Mayenne et Yvelines.

Le soutien du Ministre de l'Éducation a été confirmé lors de deux entretiens menés avec sa conseillère spéciale. La ligue de l'enseignement a donné son accord pour être partenaire de cette démarche. Des discussions ont été engagées avec la Fondation OCIRP, qui a fait valoir son grand intérêt au titre de ses travaux précurseur sur l'orphelinage des enfants.

L'étude a été officiellement lancée le 5 juin 2018, à l'issue d'une réunion organisée avec l'Éducation nationale et les collectivités locales concernées.

II.8. Recherche-action sur la place des personnes âgées dans la cité

Notre société a fait de la retraite une véritable barrière entre les âges, qui contribue à la mise à l'écart des plus âgés de nos concitoyens et à la diffusion d'une vision dévalorisante de la vieillesse. Or, le cloisonnement entretenu entre les personnes âgées et le reste de la société est non seulement nocif en tant que tel, mais nous prive d'un atout considérable tant pour le développement des liens sociaux que pour le développement économique de notre pays. En effet, celui-ci a bien du mal à attribuer aux personnes âgées un rôle déterminant dans la production de richesses. Car si une minorité d'entre elles, touchée par des incapacités a besoin d'être soutenue, la grande majorité pourrait être mobilisée sur les terrains économique, éducatif et sociétal. Autrement dit, la définition d'un rôle moteur des personnes âgées dans leur territoire de vie servirait non seulement leur intérêt en favorisant le « bien vieillir », mais également celui de toute la société, comme facteur de croissance et de cohésion sociale. Dans un pays où un tiers de la population aura demain plus de soixante ans, les enjeux sont considérables. Il est grand temps de rechercher et d'expérimenter de nouvelles dynamiques pour atteindre cet objectif.

Ce souci d'impulser de nouvelles dynamiques est d'autant plus réaliste qu'il peut s'appuyer sur un certain nombre d'évolutions engagées ces dernières années. Des progrès ont été accomplis pour développer la vie sociale des personnes âgées. Des initiatives telles que la démarche Villes amies des aînés ou encore le programme MonaLisa y contribuent. Et cela fait partie des objectifs de la loi du 31 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement. Comme le rappelle l'exposé des motifs, « cette dynamique d'ensemble permet de porter un nouveau regard sur les âgés, de consacrer leur place, de reconnaître leur rôle fondamental dans la société ».

Parallèlement le rôle des caisses de retraite a été renforcé, en confirmant la place stratégique de l'inter-régime (CNAV, CCMSA, RSI, CNRACL) en matière de prévention de la perte d'autonomie. On note le même type d'évolution du côté des collectivités locales (communes et établissements publics de coopération intercommunale – EPCI -, départements) qui mettent de plus en plus en avant la nécessité d'accentuer leurs efforts autour des problématiques du bien vieillir. Ce que facilite la mise en œuvre par la loi ASV d'une nouvelle gouvernance concernant le vieillissement de la société comme la conférence des financeurs...

Ces avancées sont donc utiles mais il faut aller plus loin que promouvoir l'autonomie et la dignité des personnes âgées et la lutte contre la solitude. Il s'agit bien plus fondamentalement de repenser le rôle éducatif et économique des personnes âgées dans leur environnement. Car, toutes les études menées par l'Odas ont permis de mettre en relief, dès 1994, la nécessité d'inverser notre regard sur les personnes âgées. D'où la formule souvent usitée de l'Odas « les personnes âgées ont davantage besoin d'aider que d'être aidées ». Et il ne s'agit pas seulement d'une conviction éthique mais bien du résultat d'observations approfondies sur les attentes des publics et l'inadéquation des conceptions dominantes. Enfin, le recensement et l'analyse des initiatives de développement social par l'agence des pratique et initiatives locales, qui s'affirme de plus en plus comme le laboratoire de l'innovation locale (www.apriles.net), ont permis de mesurer à quel point la mobilisation de personnes âgées dans des dynamiques éducatives modifiaient considérablement et positivement leur état d'esprit, certains aînés n'hésitant pas à parler de « bouclier contre la dépendance ». Parmi ces initiatives, on peut notamment citer « L'outil en mains », « Lire et faire lire » ou « La journée citoyenne » qui favorisent toutes l'inclusion active des personnes âgées dans la société.

C'est pourquoi, forts de ces enseignements, il faut maintenant identifier tout ce qui, dans un territoire déterminé, peut contribuer à généraliser des dynamiques d'inclusion de toutes les personnes âgées, ce qui nécessite de rechercher de nouvelles formes de coopération entre tous les acteurs concernés dont bien évidemment les habitants eux-mêmes.

Le premier objectif de cette recherche-action visera à identifier dans chaque territoire les leviers spécifiques permettant d'associer le plus grand nombre possible de personnes âgées à des démarches de revitalisation des liens sociaux et de développement local, à travers notamment leur capacité éducative et leur disponibilité. Ce qui permettrait, par exemple, de lancer des actions nouvelles dans l'école, les collèges et les espaces d'insertion. Pour y parvenir, il faudra aussi identifier toutes les démarches et services aptes à mobiliser les personnes âgées, mais aussi à modifier le regard condescendant qui imprègne encore trop souvent les dynamiques intergénérationnelles.

Le second objectif portera sur la nécessité de dégager de ces diverses actions les enseignements susceptibles d'intéresser tous les autres territoires. Car durant toute la recherche-action, on sélectionnera les éléments stratégiques et opérationnels permettant de construire une méthodologie pour faciliter la généralisation des bonnes pratiques. Notons enfin que cette démarche pourrait contribuer au renouvellement de la connaissance et des modes opératoires du bénévolat.

Le troisième objectif consistera à rechercher de nouveaux modes de coopération entre les communes, les départements, les organismes de protection sociale, les divers services de l'Etat impliqués sur le terrain, les associations et les habitants. Car toutes les études de l'Odas montrent la nécessité de définir de nouvelles formes de collaboration pour passer d'un partenariat subi ou ponctuel à un partenariat de conviction et d'action globale. La réalisation de

cet objectif sera facilitée grâce à l'utilisation des résultats obtenus par les dernières recherches-action menées par l'Odas (cf. supra).

La méthodologie est similaire à celle de la recherche-action « Protection de l'enfance et soutien éducatif ». Elle se déroulera également sur trois années.

La démarche a été proposée à toutes les villes adhérentes de l'Odas. Elle a été présentée et discutée avec les cinq villes qui avaient fait valoir leur intérêt lors d'une réunion organisée à l'Odas le 18 décembre : Angers, Arras, Bordeaux, Paris et Saint-Jean-de-Maurienne. Le département de la Marne a indiqué en fin d'année son souhait de participer à cette démarche, et l'AG2R – La Mondiale Champagne/Ardenne s'est engagé pour soutenir ce projet. Des partenariats avec d'autres organismes de protection sociale, comme La Mutualité Française, sont envisagés.

DEUXIEME PARTIE

Le recensement et l'analyse de l'innovation sociale

Pour entretenir et renforcer la dynamique de l'innovation locale, les acteurs ont toujours exprimé le besoin de disposer d'une banque de données sur les expériences les plus significatives et les plus prometteuses. C'est pourquoi, dès 1999, l'Odas a mis en place un dispositif susceptible de répondre pour partie à ces attentes, en étroite partenariat avec d'autres institutions. Organisée sous la forme d'un réseau d'informations sur le développement social (RIDS), regroupant une dizaine de grandes associations et institutions (notamment la Direction générale de l'action sociale, la Caisse centrale de la MSA, la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France et l'Union nationale des CCAS), cette activité s'est progressivement structurée pour devenir en 2006 l'Agence des pratiques et initiatives locales (Apriles). Cette dernière a été créée avec le soutien permanent de la Caisse centrale de la MSA (CCMSA) et du Secrétariat général du Comité interministériel des villes devenu Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Il s'agissait de passer de l'animation d'un réseau fournissant simplement des informations, à une démarche d'identification mais aussi d'expertise des actions inspirées par une volonté d'innovation sociale.

Le site internet d'Apriles (www.apriles.net) propose à cette fin plus de quatre cents initiatives expertisées dans les différents champs d'intervention des acteurs sociaux, sous l'angle du développement social. Grâce à la qualité d'expertise et de rédaction de son contenu, ce site internet confère un environnement valorisant aux actions présentées et constitue un véritable outil de travail pour de nombreux professionnels et étudiants. Mais, pour répondre aux évolutions de l'activité, s'adapter aux innovations techniques et moderniser son apparence, ce site doit être profondément rénové. Ce chantier a été engagé en fin d'année.

Il permettra non seulement de mieux mettre en valeur le travail d'expertise d'Apriles (I), mais il permettra aussi de créer un nouveau site, résultat d'un partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) pour la construction d'un laboratoire de l'innovation locale en matière d'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées (II).

I - L'EXPERTISE DES PRATIQUES INNOVANTES

Le nombre de visites s'élevait en 2018 à un total de 56 096, soit plus de 150 visites par jour. Le nombre de pages vues atteint 133 353. En outre, 14 677 nouveaux visiteurs se sont connectés sur Apriles en 2018. Et, rendez-vous récurrent pour les lecteurs de l'agence, autant ceux issus du réseau historique d'Apriles, que les internautes s'étant inscrits spontanément en découvrant le site, la newsletter bimestrielle d'Apriles comptait, au mois de décembre 2018 10 391 abonnés, lecteurs fidèles des productions de l'agence.

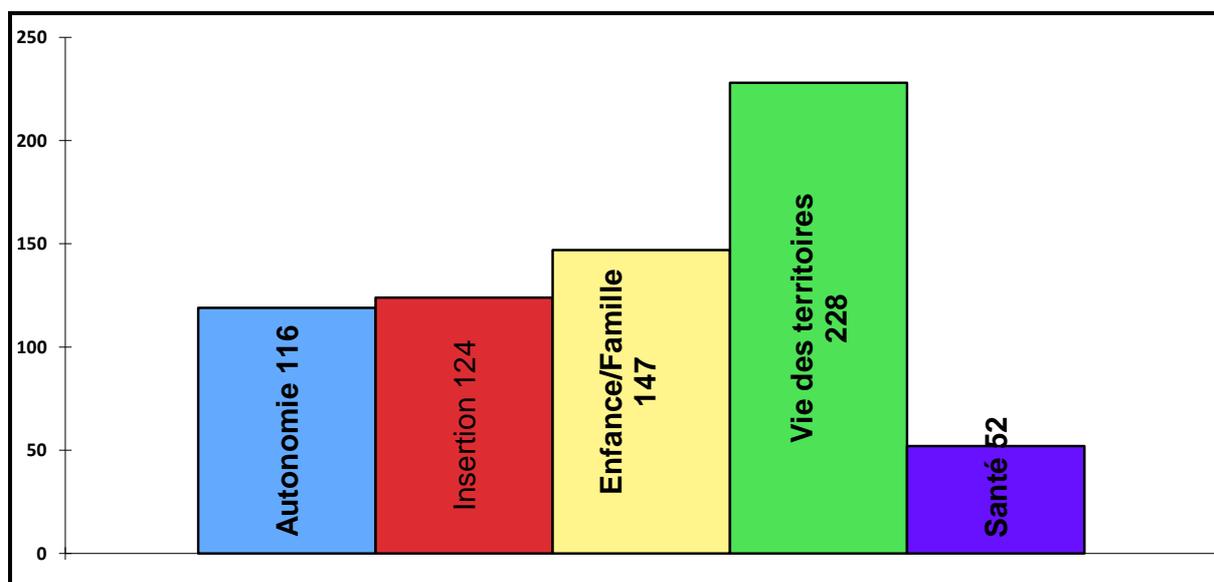
The screenshot shows the homepage of the website www.apriles.net. The header includes the site name and navigation links. The main content area features a navigation menu and a central article titled "Il faut que jeunesse se (dé) passe" with a cartoon illustration. A sidebar on the right highlights "L'acteur du mois" as Anne Sarah Kertudo. The footer contains contact details and partner logos.

L'expertise acquise avec Apriles (I.1) se traduit par une présence sur le web (I/2), une présence sur le « print » (I/3), une présence sur d'autres réseaux (I/4),

I.1. La production éditoriale

Au 31 décembre 2018, le site apriles.net comptait 410 fiches action en ligne. A cette date la base du site est toujours particulièrement garnie en actions valorisant le bénévolat, la participation des habitants, les nouvelles pratiques professionnelles, les modes de gouvernance et les partenariats institutionnels innovants, la lutte contre l'exclusion sociale, les relations de voisinage, le développement social en milieu rural et les actions en faveur de la jeunesse.

Répartition par thèmes des initiatives de la base au 31/12/2018



Il n'y a pas eu de changement significatif quant au fonctionnement de l'agence en 2018. Pour mémoire, les chargés de mission ont maintenu le système de "work-flow" qui permet de "traiter" l'ensemble des initiatives signalées quelle qu'en soit la source⁶. Puisant dans les publications des collectivités locales, dans les signalements des membres du réseau Apriles, dans les repérages effectués par les collaborateurs de l'Odas lors de leurs différents travaux et déplacements ou encore au cœur des réseaux partenaires, l'équipe d'Apriles a balayé plusieurs dizaines d'initiatives issues de tous les champs sociaux et sociétaux. Après étude de leur impact, des points forts de leur mise en œuvre et vérification du caractère novateur de l'initiative au vue des actions déjà présentes dans la base Apriles, l'agence a réalisé et publié 10 fiches action en 2018. Elles se répartissent comme suit (nota : une fiche peut concerner plusieurs champs) :

- o Enfance/Famille : 6
- o Autonomie : 3
- o Insertion : 3
- o Vie des territoires : 7
- o Santé : 3

I.2. La présence sur le web

Apriles continue par ailleurs à être présent sur la toile à travers son compte @AgenceApriles sur Twitter. Le site a ainsi publié 477 tweets et compte 517 followers, parmi lesquels figurent de nombreuses collectivités locales (Nantes, Marseille, Brest, départements de Seine-Saint-Denis, des Côtes d'Armor, de Meurthe-et-Moselle...), plusieurs réseaux nationaux (Labo ESS, Unccas, Reness, Outil en main, Initiatives, l'Observatoire de la laïcité, Alliance Ville Emploi, Resolis, Uniopss, Fonda, Ocirp...) et certains ministères (ministère de la Ville, DGCS...).

⁶ Le total des initiatives par thèmes est supérieur au total des initiatives publiées car en DSL une même action peut relever de plusieurs champs et/ou catégories.

Souvent retweetés, les envois d'Apriles sont par ailleurs repris par plusieurs agrégateurs de contenus dans les champs de la gouvernance locale et de l'économie sociale et solidaire.

Un logo cliquable d'Apriles demeure visible sur les sites de plusieurs institutions proches de nos sujets comme l'agence d'information « reporters d'espoir », la fondation Sncf, plusieurs conseils départementaux, le site villes et territoire du Languedoc Roussillon, www.resovilles.com, www.socioeco.org, wiser.org, le réseau de l'évolution durable, le site du centre ressource de la politique de la ville de Marseille, celui du centre de ressource 66, le site des ateliers du vivre ensemble et de la fraternité, le site de l'Institut national du développement social... A signaler également, de nombreuses expériences d'Apriles.net figurent sur les sites du CGET, du réseau rural français ou sur or-gris.org par exemple. Les associations et institutions faisant l'objet de fiches action et de portraits d'acteurs mettent également ces textes en ligne sur leurs sites, avec un lien vers apriles.net.

Après chaque envoi de newsletter, l'édito et les liens renvoyant vers les fiches actions et le portrait d'acteur sont mis en ligne en Une du site de l'Odas.

I.3. Présence sur le print

Apriles est régulièrement cité dans plusieurs publications, dont les ASH. Fidèle soutien médiatique à Apriles, le Journal des acteurs sociaux publie régulièrement des articles concernant les actions expertisées par Apriles. Le JAS est par ailleurs un partenaire actif du travail de l'Odas pour l'essaimage de « La Journée Citoyenne ».

On retrouve aussi ses travaux dans le manuel « Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales » des éditions Nathan ainsi que dans un autre ouvrage des éditions Eslevier Masson en direction des terminales. A chaque fois, un encadré présente Apriles et son activité. Le CNFPT utilise également le contenu du site dans le cadre de l'organisation de ses concours. Là aussi, à chaque fois, un encadré présente l'agence et son activité. Les publications d'Apriles sont de plus régulièrement citées dans sa lettre d'information documentaire « Solidarité, cohésion sociale, enfance ».

En outre, plusieurs établissements universitaires et de formation, comme l'Université Bretagne-Sud ou le CNED de Grenoble, utilisent les fiches Apriles dans le cadre de leurs cours.

I.4. Présence dans d'autres réseaux

Depuis 2016 l'Odas est associé à la réflexion et à la construction du « Carrefour de l'innovation sociale ». Porté par le CGET avec une dizaine de partenaires, dont La Fonda, Avise et Apriles, cette plateforme web a pour projet de centraliser et de cartographier, au sein d'une vaste plateforme numérique, l'accès aux actions recensées actuellement par des dizaines de structures engagées dans la démarche. Ces sourceurs, associations, institutions, collectifs citoyens participent ainsi à la constitution d'un vaste patrimoine commun librement accessible avec l'objectif de favoriser la diffusion et le développement d'une culture de l'innovation et l'essaimage des initiatives les plus inspirantes. Afin d'assurer une gouvernance partagée, ce collectif s'est formé en association dont l'Odas est membre du comité de pilotage. En 2018, l'Odas a participé à une dizaine de comités de pilotage sur le développement de cet outil. Ces réunions ont permis de contribuer au développement de la plateforme, de rechercher des

financements, de tester la version Beta mise en ligne au printemps et de mettre en place un plan de communication dans la perspective d'un lancement officiel d'ici la fin du 1er semestre 2019.

Reconnue pour son expertise sur les questions d'innovation sociale, l'Odas fait toujours partie du comité de sélection et du jury de deux grands prix nationaux : le prix Ocirp, « Acteurs économiques et handicap » ainsi que les « Trophées de l'innovation » de la Fehap.

II. UN LABORATOIRE DE L'INNOVATION LOCALE EN MATIERE D'INCLUSION DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES HANDICAPEES

En fin d'année, la CNSA et l'Odas ont engagé un partenariat (2018–2020) pour la construction et la gestion du laboratoire de l'innovation locale en matière de soutien à la perte d'autonomie.

En s'appuyant sur l'expérience acquise avec Apriles, ce laboratoire de l'innovation locale en matière de soutien à la perte d'autonomie aura pour finalité d'expertiser les innovations dans ce champ. Elles seront mises à disposition sur un site internet et l'usage d'un outil extranet sera proposé aux porteurs de projet. Le champ d'intervention de ce laboratoire concerne l'accompagnement des personnes fragilisées par l'âge et des personnes en situation de handicap.

Il a été convenu que le développement de solutions alternatives en matière d'habitat, d'hébergement et de services serait traité en priorité. Les projets repérés et expertisés viendront alimenter les travaux de l'observatoire national de l'habitat inclusif.

Le projet sera mis en œuvre autour de trois axes :

- Le premier portera sur le repérage, l'expertise et la promotion, d'actions mettant en œuvre des méthodologies, des outils, des modes de pilotage innovants, pour mieux répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie, dans une logique de parcours et d'inclusion sociale.
- Le second portera sur la valorisation des bonnes pratiques qui doit permettre d'encourager les acteurs du champ du soutien à la perte d'autonomie à innover en matière de diversification et d'efficacité des réponses apportées aux personnes en perte d'autonomie. Il contribuera ainsi au développement d'une véritable culture de l'innovation, par l'échange de pratiques et d'expertise.
- Le troisième devra favoriser progressivement la création d'un corpus de référence, sur lequel pourront s'appuyer les organismes financeurs, notamment les membres des conférences des financeurs, pour sélectionner les dossiers qui leurs seront soumis, dans le cadre d'appels à projets. A partir des initiatives expertisées, il s'agira d'identifier les enseignements généralisables, les points d'attention, les appuis indispensables.

Ce projet sera mis en œuvre selon une méthodologie bien éprouvée d'Apriles : repérage des actions, expertise des actions, diffusion et promotion des actions. Un comité de pilotage

associera des représentants de l'Odas et de la CNSA et des personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par l'Odas et la CNSA. Il aura notamment pour mission :

- de préciser les critères de sélection des actions à expertiser, sur la base de ceux existants déjà dans le cadre d'Apriles ;
- d'identifier les éventuelles priorités dans la recherche des innovations pour orienter les appels à contributions ;
- d'éclairer l'expertise sur des points requérant des connaissances spécifiques.

TROISIEME PARTIE

Valorisation et promotion des recommandations de l'Odas et des expériences novatrices

L'Odas est souvent sollicité pour des auditions, soit des divers cabinets ministériels, soit des commissions sociales du Parlement. De même, les grandes institutions comme le Conseil d'Etat, la Cour des comptes ou l'IGAS, engagent souvent leurs enquêtes dans le domaine social par une consultation de l'Odas. Mais pour avoir une réelle influence sur les stratégies et pratiques, l'Odas doit pouvoir faire connaître ses constats et recommandations plus directement vers les acteurs locaux. C'est pourquoi la diffusion des recommandations de l'Odas à travers ses propres publications et la participation à des rencontres nationales, a toujours été une de ses principales préoccupations. Toutefois l'année 2018 s'illustre comme une année particulièrement ambitieuse sur le terrain de la communication (I). Tandis que son souci de voir se généraliser certaines pratiques l'a conduit à s'engager très activement dans l'essai de « la Journée citoyenne » (II)

I. LES VOIES DE LA DIFFUSION

I.1. Les publications

Outre les publications mentionnées dans la partie relatives aux études, trois publications ont été également publiées cette année : une lettre de l'Odas sur les modes d'accueil adaptés aux mineurs non accompagnés, un recueil de bonnes pratiques sur le soutien aux personnes âgées immigrées et un recueil d'initiatives proposées par les départements dans leurs divers champs d'intervention.

« Les modes d'accueil adaptés aux mineurs non accompagnés – Face à l'urgence, des départements innovent » (Lettre de l'Odas)

Avec l'amplification de la demande migratoire, le recueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) sont devenus ces dernières années des sujets de préoccupation majeurs pour les départements. En effet, l'augmentation des demandes d'évaluation et de mise à l'abri génère des phénomènes de saturation des dispositifs départementaux et s'avère très coûteuse. C'est pourquoi l'étude menée par l'Odas auprès des départements vise à mettre en évidence la manière dont certains ont pu progressivement transformer leur offre d'accueil et d'accompagnement de ce public, afin de favoriser leur intégration sociale.

Cette lettre de l'Odas a été présentée à la presse le 29 janvier 2018.



« Soutien aux personnes âgées immigrées – recueil de bonnes pratiques » (Guide)

Le guide « Soutien aux personnes âgées immigrées – recueil de bonnes pratiques » est le résultat de deux années d'étude menées par l'Odas. Il a pour but d'apporter des repères méthodologiques aux responsables des collectivités territoriales pour améliorer l'accompagnement social des personnes âgées immigrées.

Nées étrangères à l'étranger, vivant en France depuis parfois de nombreuses années, ces « personnes âgées immigrées », qu'elles aient ou non acquis la nationalité française, relèvent en effet du droit commun des dispositifs sociaux. Mais il est avéré qu'elles rencontrent des difficultés, en particulier pour l'accès à ces dispositifs.

L'étude, qui a bénéficié d'un financement du Fonds Européen d'Intégration, a été réalisée dans le prolongement de deux événements : un colloque national, organisé en novembre 2012, sur « Quel accompagnement pour les personnes âgées immigrées », et le rapport parlementaire Jacquat-Bachelay concernant la situation des personnes âgées immigrées, rendu le 2 juillet 2013⁷.

Le guide a été réalisé avec le concours d'un groupe de travail composé de représentants de départements, de CLIC⁸, de villes et CCAS, d'associations, de centres de ressources en politique de la ville, du CNFPT⁹, et de différents ministères : le ministère de la Santé avec la Direction générale de la Santé, le ministère des Affaires Sociales avec la Direction générale de la Cohésion sociale et le ministère de l'Intérieur avec la Direction de l'accueil de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité (DAAEN).

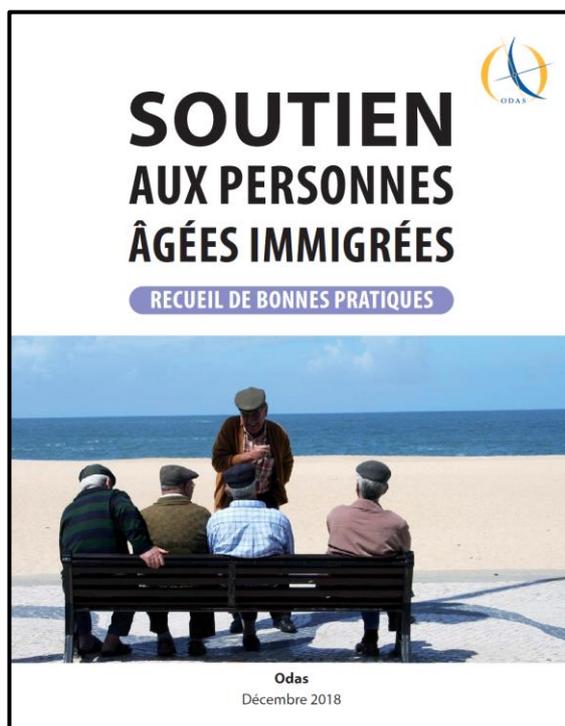
⁷ JACQUAT Denis et BACHELAY Alexis, *Mission d'information sur les immigrés âgés*, Rapport d'information à l'Assemblée nationale, 2 juillet 2013.

⁸ CLIC – Centre local d'information et de coordination.

⁹ Centre national de la fonction publique territoriale.

Les travaux de ce groupe ont été éclairés et nourris de visites sur sites qui ont permis de rencontrer des porteurs d'actions inspirantes, de recueillir leurs témoignages et d'observer de près les résultats de leur action. Ces déplacements ont été également l'occasion de faire connaître l'objet de la recherche et d'en accroître ainsi la portée.

Ce guide a été publié sous forme dématérialisée, accessible sur le site de l'Odas (www.odas.net), en octobre 2018.



« Recueil d'initiatives proposées par les départements » (Cahier de l'Odas)

Dans le cadre d'un partenariat engagé en 2017 avec l'Assemblée des départements de France (ADF), l'Odas a interrogé l'ensemble des départements sur les initiatives innovantes qu'ils avaient réalisées, au moyen d'un formulaire d'enquête via internet. Le résultat a été publié sous le double timbre de l'ADF et de l'Odas en novembre 2018, sous forme dématérialisée disponible sur le site de l'Odas (www.odas.net). Il recense les expériences signalées par les départements, qui ont été considérées comme novatrices par l'Odas sans engager pour autant leurs responsabilités en matière d'évaluation. En effet, les fiches présentes dans cet ouvrage ont été sélectionnées mais n'ont pu être expertisées. Au total, 117 initiatives sont présentées sous forme d'une fiche d'une page chacune. Elles concernent l'insertion, l'autonomie, la protection de l'enfance, le logement et l'hébergement. S'y ajoutent 61 initiatives présentées de manière plus succincte, dans les rubriques « autres démarches ». Soit un total de 178 initiatives et 63 départements concernés.



I.2. Les manifestations

En 2018 l’Odas a été partenaire de deux manifestations importantes : « Vous avez rendez-vous avec la ville – rencontre nationale des acteurs du renouvellement urbain » et les « 11èmes Assises nationales de la protection de l’enfance ».

« Vous avez rendez-vous avec la ville », rencontre nationale des acteurs du renouvellement urbain

L’intercommunalité « Valenciennes métropole » très novatrice dans ces approches de la cohésion sociale et de la politique de la ville, a organisé cette manifestation les 27 et 28 juin à Valenciennes.

L’Odas a participé à la table ronde introductive et était chargée d’animer l’atelier « remettre l’école au cœur du quartier »...Un sujet en lien avec la recherche-action « protection de l’enfance et soutien éducatif » (cf supra).



11èmes Assises de la protection de l'enfance

Comme désormais chaque année, l'Odas a contribué aux 11èmes assises de la protection de l'enfance organisées par le Journal des acteurs sociaux (JAS) et le département de Loire Atlantique, les 28 et 29 juin à Nantes - Dans la famille « jeprotègeenfant » je voudrais... tous ceux qui répondent à ses besoins »



Partir des besoins de l'enfant pour mieux évaluer sa situation puis mieux l'accompagner semble une évidence. Mais ce n'est pas si simple à mettre en œuvre. Cela requiert de pouvoir les évaluer en fonction de contextes toujours singuliers. Cela implique de mieux identifier et de mieux valoriser les ressources des diverses familles (qu'elles soient de sang ou de cœur) qui entourent - où sont susceptibles d'entourer – l'enfant. Et pour y parvenir, dans un contexte suscitant d'importantes tensions et diverses formes de découragement, les institutions doivent donner l'exemple en inventant de nouveaux modes de coopérations.

Rappelons qu'à cette occasion l'Odas a organisé en collaboration avec le JAS une grande enquête nationale « Acteurs éducatifs et familles autour des besoins de l'enfant » auprès des acteurs de la protection de l'enfance, s'attachant ainsi à leur donner la parole (cf supra). En amont de cette manifestation, une conférence de presse a été organisée, le 28 juin, par le département de Loire-Atlantique avec le JAS et l'Odas.

Autres manifestations

Citons encore le partenariat avec des villes, comme par exemple Antony avec la contribution au « Conseil du bien vivre ensemble ». Ou encore le partenariat avec le Réseau national de l'économie sociale et solidaire (RENESS), la Faculté libre d'études politique et en économie solidaire (FLEPES) et son institut de formation en travail social, Initiatives. Par ailleurs l'Odas a été sollicité pour contribuer à des manifestations organisées par des associations d'élus dont l'Association des maires ruraux de France pour son congrès, des associations ou des institutions publiques ou privées, dans des champs spécifiques de l'action sociale (cf infra : annexe : activités ODAS – 2018).

II. LE SOUTIEN A L'ESSAIMAGE DE « LA JOURNEE CITOYENNE »

C'est l'expertise de l'Odas sur les conséquences du délitement des liens sociaux et l'aléa des repères partagés qui a conduit l'Odas à soutenir, dès la première expertise « La journée citoyenne », qui constitue une véritable fabrique de liens sociaux. En effet, chaque année, les habitants d'une commune ou d'un quartier consacrent une journée pour réaliser ensemble des projets, qu'ils ont eux-mêmes proposés, dans leur commune. Cela peut aller de chantiers d'amélioration du cadre de vie, de rénovation d'équipements, de valorisation de l'histoire et du patrimoine à des projets associatifs, culturels, éducatifs ou tout simplement ludiques. Il s'agit de faire ensemble pour mieux vivre ensemble en permettant à chaque habitant volontaire, quel que soit son âge son sexe, ses origines ou ses aptitudes, de devenir acteur pour sa collectivité.

Le choix des projets résulte de la collaboration entre les élus et les services de la commune, et les habitants, associations et acteurs économiques. Le rôle de la commune est alors d'accompagner la mise en œuvre des initiatives des habitants.

« La journée citoyenne » incarne ainsi de façon concrète le rôle du maire dans l'entretien des trois termes de la devise républicaine. Rappelons que le Conseil constitutionnel, dans une décision du 6 juillet 2018, a relevé que « la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle » Et le Conseil d'Etat reconnaît dans les conclusions de son étude annuelle qui portait en 2018 sur la citoyenneté, le caractère puissant et prometteur de « La journée citoyenne ».

Journée Citoyenne
Tous acteurs du mieux vivre ensemble !

Retrouvez toutes les informations et les outils sur www.journeecitoyenne.fr

La fraternité est l'affaire des maires
Le choix des projets à réaliser est défini de manière participative. Il résulte de la collaboration entre les élus du conseil municipal, les services de la commune et les habitants, les associations et les acteurs économiques. Le rôle de la commune est alors d'accompagner la mise en œuvre des initiatives des habitants. La journée citoyenne incarne ainsi de façon concrète le rôle du maire dans l'entretien des valeurs de la République. Elle contribue à restaurer avec éclat les trois dimensions de la devise républicaine. Ce qui permet d'ailleurs de vérifier que si la liberté et l'égalité sont essentiellement l'affaire du national, la fraternité est principalement celle du local.

Un réseau pour accompagner les communes
Piloté par l'Observatoire national de l'action sociale (Odas), le Réseau journée citoyenne fédère les communes et les élus porteurs de la journée citoyenne afin de favoriser le partage d'expériences, une culture commune et l'entraide. En outre, il propose un accompagnement à sa mise en œuvre en mettant à disposition des outils méthodologique et de communication, en animant des manifestations locales et en coordonnant les activités des ambassadeurs de la journée citoyenne. Ceux-ci sont des élus ou agents expérimentés dans la journée citoyenne. Ce qui leur permet d'accompagner la mise en œuvre de cette démarche auprès des communes qui le souhaitent. L'adhésion au réseau est gratuite.

Plus de 2000 communes de toutes tailles organisent la Journée citoyenne partout en France. Rejoignez le mouvement !

CONTACT
Joachim Reynard - ODAS
tel : 01 44 07 00 36
Portable : 06 09 70 55 28
joachim.reynard@odas.net

II.1. Les finalités de l'engagement de l'Odas

En 2015, au moment des attentats sur le sol français, l'engagement de l'Odas pour que « La journée citoyenne » soit mise en œuvre dans un maximum de communes reposait sur l'analyse que la réponse sécuritaire devait impérativement être accompagnée des moyens de développer

l'engagement citoyen. En 2018, l'Odas a pu poursuivre son engagement, avec le soutien de la Banque Postale, d'EDF, de la Fondation SNCF, de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA) et avec le partenariat de l'Association des Maires de France (AMF) et de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A).

Le travail d'essaimage de « La journée citoyenne » a encore permis cette année d'augmenter la visibilité de cette initiative, de poursuivre la structuration du réseau des communes en Journée citoyenne et d'accompagner de nombreux organisateurs dans la mise en œuvre de cette action. Ayant mis une partie de ses ressources, son réseau ainsi que son expertise en ingénierie du développement social à disposition, l'implication active de l'Odas a encore permis d'accroître le nombre de villes organisatrices par rapport à l'année précédente, passant de 1200 à au moins 1500 communes de toutes tailles. Soit une mobilisation estimée d'au moins 250 000 habitants.

Concrètement, le portage de l'essaimage de « La journée citoyenne » est réalisé dans le cadre du Réseau des communes en Journée citoyenne, coordonné par l'Odas, avec les objectifs suivants :

- Favoriser l'essaimage de la Journée citoyenne sur l'ensemble du territoire national dans le respect des principes fondateurs.
- Développer un réseau des villes organisatrices de la Journée citoyenne, afin de permettre l'échange d'expériences et de valoriser les élus.

II.2. L'appui sur des ressources locales

Le travail de promotion au sein des médias, de lobbying auprès de nombreux responsables politiques locaux et nationaux, de promotion auprès d'élus et professionnels, contribue fortement à l'essaimage de « La journée citoyenne ». En outre, pour faire connaître « La journée citoyenne » au grand public, les relations presse ont été accrues en 2017 et en 2018, avec pour résultats plus de 1200 articles et reportages dans la presse nationale et locale.

Cette mission d'essaimage s'appuie aussi sur le développement et la coordination d'un réseau d'ambassadeurs afin de mailler l'ensemble du territoire. Leur rôle: promouvoir l'action auprès des communes et accompagner la mise en œuvre dans le respect des principes fondateurs de l'action. Il compte désormais 25 ambassadeurs bénévoles (cinq de plus que l'année précédente), principalement des élus municipaux, véritables chevilles ouvrières du réseau. Ainsi, à titre d'exemple, le travail d'ambassadeurs dans la Sarthe a permis, avec le soutien de l'Odas, de passer d'une seule commune organisatrice de « La journée citoyenne » dans ce département en 2015 à dix en 2016, 34 en 2017 et près d'une cinquantaine en 2018. Sans compter les communes du département voisin, la Mayenne, qui rejoignent également le réseau. Des dynamiques de ce type sont à l'œuvre un peu partout sur le territoire, à l'image de la communauté urbaine Angers Loire Métropole (voir infra).

L'accompagnement à l'essaimage porté par l'Odas vise également à construire une connaissance partagée sur « La Journée citoyenne », son contenu, ses facteurs de réussite et ses effets, grâce aux remontées d'expérience des villes organisatrices. Ce travail vise à aboutir à la modélisation de la méthodologie en fonction de la taille des communes et de leurs spécificités territoriales. Cela a déjà permis de rédiger de nombreuses fiches pratiques thématiques à destination des organisateurs de cette journée.

L'accompagnement des communes, des associations et des collectifs organisateurs de « La journée citoyenne » est réalisé grâce à différents supports, comme la mise à disposition d'outils méthodologiques et de communication (supports pour la logistique, courriers types, kit communication, films et documents de présentation, guide, fiches pratiques, fil rouge d'intervention...). Ou encore comme un site internet dédié - www.journeecitoyenne.fr - : lancé en 2015 et largement développé et alimenté en 2017, il constitue une vitrine et réunit l'ensemble des outils à disposition des organisateurs de ces journées. Grâce à sa qualité rédactionnelle et à la pertinence des outils proposés, ce site est régulièrement plébiscité par les acteurs locaux qui nous contactent.

II.3. La promotion à travers des événements

Afin de mieux faire connaître la journée citoyenne, l'Odas s'est appuyé en 2018 sur sa participation à des manifestations nationales et locales.

Assises du vivre ensemble à Rennes

L'Odas était convié les 19 et 20 janvier à Rennes pour participer aux assises nationales du vivre ensemble organisées par Ouest-France, prévues à l'origine pour 2000 participants, et qui ont vu plus de 5000 inscriptions. Christophe BÉCHU, maire d'Angers et président de l'Odas, ainsi que Fabian JORDAN, président de Mulhouse Alsace Agglomération et créateur de « La Journée citoyenne », participaient à une table ronde intitulée « Développer la citoyenneté locale: que proposez-vous, Madame et Monsieur le maire ? », donnant alors une large place à La Journée citoyenne. Jean-Louis Sanchez, délégué général de l'Odas, participait quant à lui, aux côtés d'Alexandre Jardin, à la table ronde de clôture intitulée « A la rencontre des apporteurs de solutions ». L'occasion de parler des travaux de l'Odas, mais surtout à nouveau de la Journée citoyenne. L'Odas y tenait également un stand où étaient présentées des actions axées sur la promotion du vivre ensemble, dont « La Journée citoyenne » qui occupait une place particulière.

Congrès et Salon des maires

Comme chaque année, la Journée citoyenne était présente au Salon des maires 2018 à travers notamment « l'Heure citoyenne » organisée sur les stands de partenaires (la Banque Postale et EDF). L'équipe du Réseau et des élus ayant l'expérience de « La journée citoyenne » étaient présents pour présenter la démarche, et répondre aux questions des participants. La convention de partenariat entre La Banque Postale et l'Odas a été signée dans ce cadre. Fabian Jordan est par ailleurs intervenu dans le cadre de la table ronde intitulée « L'intercommunalité au service des communes » où « La journée citoyenne a été évoquée.

Au niveau territorial, l'Odas et ses partenaires pour la promotion de la Journée citoyenne ont participé à de nombreuses réunions locales. En effet, le réseau organise régulièrement, à son initiative ou à la demande d'élus locaux, des réunions locales visant à présenter très concrètement cette action, sa mise en place et son impact. Ces journées de sensibilisation ont également pour objectif de favoriser l'échange de pratiques entre participants et d'aider dans leurs démarches les communes qui souhaitent développer ce type d'action citoyenne. Elles favorisent ainsi l'essaimage de la Journée citoyenne au local. En outre, le réseau est de plus en plus souvent sollicité pour intervenir dans le cadre de manifestations locales, notamment grâce à son partenariat avec l'AMF. Ainsi par exemple :

Le 19 juin, un représentant de l'Odas et deux ambassadeurs du réseau présentait « La Journée citoyenne » devant les maires de Mayenne réunis à l'occasion du **premier congrès de l'AMF53**.

Le 10 novembre à Châlons-en-Champagne le **congrès départemental de l'association des maires de la Marne** réunissait 600 élus du département. « Collectivités marnaises, êtes-vous prêtes pour la transition écologique ? » était le thème de la table ronde. Au programme : la présentation d'actions concrètes pour favoriser le partage d'expérience. Et pour aborder la dimension humaine du développement durable, le président et la directrice de l'association ont sollicité le réseau Journée citoyenne afin de présenter cette action en faveur du vivre ensemble et ses impacts dans les plus de 2000 communes où elle est organisée. Un représentant de l'Odas et une ambassadrice de la démarche ont présenté « La journée citoyenne »

Le 11 décembre, l'**Association des Maires, Adjointes et Présidents d'intercommunalité de la Sarthe** et le Réseau Journée citoyenne organisaient un forum des journées citoyennes à Savigné l'Evêque, avec la participation d'un représentant de l'Odas. Une réussite selon les 50 élus et agents présents, dont des représentants de Saint Jean sur Mayenne (53) qui avaient fait 190km dans le brouillard pour y assister. La volonté de cette manifestation était de pérenniser le nombre important de journées citoyennes organisées en Sarthe et dans les départements limitrophes, et de créer un réseau d'échanges entre organisateurs, permettant de partager les bonnes pratiques. Ce fut également l'occasion de faire de nouvelles émules en restant ouvert aux élus qui s'intéressent au sujet.

Les 13 et 14 décembre, la **fédération Citoyens et Justice** organisait sa Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents (JEA) à Pontoise. L'objectif de ces journées était de poursuivre les travaux sur la prévention de la délinquance juvénile et d'approfondir cette fois-ci la notion d'Engagement. Pour évoquer ces problématiques, deux jours de débats étaient organisés autour des questions d'engagement qu'il soit citoyen ou institutionnel. Une table ronde intitulée « Les Citoyens sur le devant de la scène » mettait notamment à l'honneur « La journée citoyenne » avec la participation d'un représentant de l'Odas et d'un ambassadeur de la démarche.

II.4. L'accompagnement à la mise en œuvre de « La Journée citoyenne »

Le travail d'accompagnement à la mise en œuvre d'une Journée citoyenne dans les territoires est confié à des « ambassadeurs ». Ils sont intervenus près de 150 fois lors de réunions publiques à destination des habitants de communes souhaitant organiser « La journée citoyenne », et lors de réunion de présentation et d'accompagnement auprès d'équipes municipales. Par ailleurs ils sont sollicités quotidiennement au téléphone par des communes intéressées ou souhaitant s'appuyer sur leur expertise.

L'équipe de l'Odas participe également à cet accompagnement, en tenant au niveau national une permanence téléphonique et une messagerie mail dédiée. Elle peut ainsi répondre aux questions des organisateurs et potentiels organisateurs de « La Journée citoyenne » et les aider à se procurer des outils pour sa mise en œuvre. L'Odas peut encore les mettre en relation avec des ambassadeurs et avec des communes de leur région ayant déjà organisé une journée citoyenne. Ainsi en 2018, les membres de l'équipe ont répondu à plus de 260 sollicitations de communes ou associations souhaitant des renseignements sur « La Journée citoyenne ». Au

niveau local, l'équipe de l'Odas se déplace toujours régulièrement sur site à la demande de communes.

C'est également le rôle du réseau des communes, qui a notamment permis de créer une dynamique à l'échelle des agglomérations voire des départements. Dans la Sarthe, où la Guierche a initié la démarche, ce sont aujourd'hui une cinquantaine de communes qui ont rejoint l'aventure, dont Le Mans. Dans les Côtes-d'Armor, le mouvement prend également de l'ampleur avec une quarantaine de communes organisatrices dont sept dans l'agglomération de Saint-Brieuc. Par exemple, Hillion qui organisait pour la 3^e année la journée citoyenne, a partagé un atelier en commun avec la commune voisine Coëtmieux, qui participait pour la première fois. A Angers, la Journée citoyenne de 2018 a réuni 3500 habitants et des dizaines de partenaires sur 80 chantiers. Mais ce n'est pas tout, cette année la quasi-totalité des communes de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole organisait également une Journée citoyenne.

II.5. La mesure de l'impact

L'ensemble de ce travail a permis de passer de 42 villes organisatrices dans cinq départements en 2014, à 249 dans 46 départements en 2015, puis à 710 dans 85 départements en 2016. En 2017 la Journée citoyenne a été organisée dans 1.200 communes de 89 départements, mobilisant près de 200 000 habitants volontaires. Et en 2018, elles sont plus de 1.500 communes de toute la France à avoir mobilisé autour de 250 000 habitants.

De plus, en 2018, « La journée citoyenne » a investi de nouveaux lieux et noué de nouveaux partenariats pour mieux accompagner son réseau. Ainsi, le réseau a expérimenté la déclinaison de la Journée citoyenne au sein des Ehpad et des collèges du Haut-Rhin. Un partenariat a été mis en place avec le département dans ce sens. En ouvrant la maison de retraite à de nombreux bénévoles, la volonté est de contribuer au changement de regard sur le grand âge et la prise en charge des personnes âgées dans un esprit de cohésion sociale, de solidarité et d'échanges intergénérationnels. Les Ehpad de Guebwiller et d'Illzach l'ont organisée comme dans les communes du département sur une journée. Mais la résidence pour personnes âgées la Roselière à Kunheim, l'initiative dure une semaine entière : la « semaine citoyenne » a ainsi mobilisé du 19 au 24 mars 2018, près de 300 habitants bénévoles dont 60 jeunes venus d'établissements scolaires proches. De l'avis de l'ensemble des participants (un questionnaire de satisfaction avait été remis à chacun) mais aussi des résidents et du personnel, cette semaine a été un véritable succès sur le plan humain. Sans compter les nombreux travaux réalisés qui ont permis d'améliorer le cadre de vie des résidents. Cette semaine citoyenne a également fait naître de nouvelles vocations dans le bénévolat en faveur des personnes âgées. Une demi-douzaine de participants à la semaine citoyenne sont en effet aujourd'hui bénévoles tout au long de l'année.

Les collèges déclinent également la démarche, à l'image du collège d'Illfurth qui, accompagné par le réseau depuis 2017, organise en 2018 pour la deuxième année la Journée Citoyenne au sein de l'établissement. Sous l'impulsion du réseau, le Conseil départemental du Haut-Rhin souhaite essaimer cette initiative à l'ensemble des collèges de son territoire. Inscrire la citoyenneté dans la stratégie de réussite éducative est une des priorités du Département. C'est à ce titre que les principaux de collèges publics et privés se sont réunis le 10 avril au Conseil départemental, aux côtés de la Présidente Brigitte Klinkert, de Fabian Jordan, initiateur de la Journée Citoyenne, et d'un représentant de l'Odas pour travailler à l'organisation d'une journée citoyenne dans tous les collèges haut-rhinois. Plusieurs collèges du département se sont engagés

à organiser « La journée Citoyenne ». Ainsi, en 2018 ils étaient six à mobiliser élèves, familles et professeurs. Pour 2019, 13 établissements ont déjà fait connaître leur volonté de s'inscrire dans cette démarche. Désormais, le département œuvre à la généralisation de cette démarche dans les collèges et les communes concernés, en partenariat notamment avec le Service départemental d'incendie et de secours, avec un objectif supplémentaire : susciter les vocations.

Sous d'autres latitudes, le 7 juillet la ville de Païta en Nouvelle-Calédonie organisait sa deuxième Journée citoyenne. Municipalité, élèves, parents et entreprises ont donné un coup de propre au collège Louise-Michel dans le cadre d'une journée de cohésion qui pourrait faire des émules. Un tiers des élèves étaient présents, dont certains avec leurs parents. Un grand nombre des professeurs et des personnels ont également participé. Au total, plus de 150 personnes ont contribué à améliorer le cadre de vie et les conditions d'accueil des élèves.

Enfin, cette année encore, plusieurs communes organisatrices de « La journée citoyenne » ont reçu des prix pour leur soutien aux initiatives des habitants. C'est ainsi que début décembre, les médias DNA et L'Alsace ont organisé les premiers Trophées des maires d'Alsace. Sur 130 projets soumis au jury, 28 étaient nominés. 12 lauréats ont été distingués dans neuf catégories : sport et loisirs, cadre de vie, citoyenneté, transition énergétique ou développement durable, action sociale... Berrwiller, village à l'origine de la Journée citoyenne, était évidemment de ceux-là, remportant le trophée dans la catégorie Solidarité et citoyenneté.

ANNEXE

Liste des activités 2018

Réunions nationales organisées par l'Odas: 10 séances

Recherche-action « territoires d'action sociale et développement social » avec 6 CAF

Comité de pilotage : présentation et discussion du rapport conclusif de l'Odas- 25 juin ;
25 septembre

CAF	
5	100%

Recherche-action « Protection de l'enfance et soutien éducatif

Présentation et discussion du projet de recherche-action – 5 juin

Départements		Ville		Associations		Total
6	75%	1	12,5%	1	12,5%	8

Comité de pilotage : lancement de la démarche – 4 octobre

État		Département s		Associations		Total
1	11,1%	7	77,8%	1	11,1%	9

Recherche-action « Place des aînés des aînées dans la cité »

Présentation et discussion du projet de recherche-action – 18 décembre

Villes	
6	100 %

Etude PDALHPD

Présentation et discussion des constats et propositions de l'Odas : 16 mai

Etat		Département s		Total
7	53,8%	6	46,2%	13

CLIDEP : finances et activités de l'action sociale départementale - échantillon permanent
de 43 départements

Séances de la commission du 18 octobre 2018

Etat	Départements	Autres	Total
------	--------------	--------	-------

1	14 %	5	72 %	1	14%	7
---	------	---	------	---	-----	---

Groupe de travail insertion, 9 novembre 2018

Départements	
6	100 %

Commission Autonomie

Séance du 6 mars 2018

Etat		Départements		Associations		Autres		Total
1	9%	7	64%	1	9%	2	18%	11

Séance du 21 juin 2018

Etat		Départements		Villes		Associations		Autres		Total
1	8%	7	57%	1	8%	2	17%	1	8%	12

Nombre de visites sur le terrain: 58 déplacements dans 13 villes/EPCI, 15 Départements, 1 CAF = 88 jours (hors temps de déplacement)

- Aulnoy les Valenciennes – 9 juillet.
 - Berrwiller – 26 mai.
 - Champagne sur Seine – 22 septembre.
 - Cherbourg en Cotentin – 1^{er} octobre.
 - La Guierche en Sarthe – 8 septembre.
 - Nantes (expertise quartier intergénérationnel Bouchaud – Croix Rouge Française) – 9 avril.
 - Nogent le Rotrou (expertise Perche Digitale) – 31 mai.
 - Orly : 4 Avril ; 20 Avril, 29 septembre ; 16 et 17 octobre, 29 novembre.
 - Pau – 16 janvier ; 29 mai.
 - Rennes – 19 et 20 janvier.
 - Suresnes – 4 juin.
 - Savigné-l'Évêque – 11 décembre.
 - Valenciennes – 13 mars ; 27 juin ; 9 juillet
-
- Département de la Gironde – 11 décembre 2018.
 - Département de Haute Loire – 12 au 16 mars ; 20 avril ; 6 et 7 juin ; 12 et 13 juin ; 12 au 14 septembre; 3 au 5 octobre 2018 ; 5 au 7 novembre ; 19 et 20 novembre ; 18 au 20 décembre.
 - Département de Haute Savoie – 17 juillet.
 - Département de l'Hérault – 4 septembre
 - Département de Loire-Atlantique – 28 et 29 juin.

- Département de la Mayenne – 15 juin ; 19 juin.
- Département de Meurthe-et-Moselle – 16 février ; 14 décembre.
- Département de la Marne – 27 septembre ; 10 novembre
- Département de la Moselle -20 novembre.
- Département du Nord – 5 et 6 avril ; 29 et 30 août.
- Département de Paris – 12 septembre ; 30 novembre.
- Département des Pyrénées Atlantiques - 15 au 17 janvier ; 4 au 6 avril ; 3 et 4 mai ; 28 au 31 mai ; 16 au 19 octobre.
- Département de Seine-Maritime - 19, 25 et 26 janvier.
- Département du Val de Marne – 17 septembre, 23 novembre.
- Département des Yvelines – 30 août ; 23 octobre ; 27 novembre.
- CAF Paris – 25 juin ; 25 septembre.

Nombre d'enquêtes : 5

- Enquête annuelle sur les dépenses départementales d'action sociale : 90 %
- Enquête flash sur la réforme de la tarification des EHPAD. Taux de réponse 57%
- Enquête flash sur l'habilitation à l'aide sociale à l'hébergement en EHPAD 64%
- Enquête flash sur l'incidence de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) sur les actions collectives de prévention.
- Questionnaire Assises « Acteurs éducatifs et familles autour des besoins de l'enfant », 10000 mails envoyés/ 3300 répondants – 33%

Contributions et consultations

- Assemblée Nationale
 - Vice-Présidence de l'Assemblée Nationale– Paris – 15 février ; 15 mars ; 26 septembre
 - Commission des affaires sociales – Présidence - Paris - 15 janvier ; 23 mai
 - Service des affaires internationales et de défense de l'assemblée nationale – Paris – 9 mai
 - Audition du Délégué général par la commission Francophonie – Paris – 22 mai.
- Sénat
 - Présidence du Sénat – Paris – 28 février ;
 - Commission des affaires sociales – Présidence - Paris - 17 janvier ; 7 mars ; 12 avril
 - Audition du délégué général par la commission des affaires sociales – Paris - 17 janvier.
- Présidence de la république
 - Conseiller chargé des sports et de la vie associative : 15 mai.
 - Conseillères sociales – 31 mai

- CCMSA – Direction de l’action sociale – Paris – 17 mai.
- CDC – Paris – 12 mars ; 1 juin

- CGET
 - Commissaire général délégué à l’égalité des territoires – Directeurs de la ville et de la cohésion urbaine – Paris – 8 mars.
 - Sous-directeur de la cohésion et du développement social – Paris – 24 janvier.
 - Collectif « carrefour des innovations » - groupes de travail : 2 mars et 20 juin - comité de pilotage : 16 février ; 8 mars ; 28 mars ; 16 avril ; 22 mai ; 1 octobre ; 13 novembre.
 - fabrique prospective "Les territoires acteurs de l'adaptation au vieillissement" - 28 janvier et 10 avril 2018

- CNAF
 - Direction générale – Paris - 7 février ; 13 mars ; 26 mars
 - CNAV – Direction action sociale – Paris – 19 janvier ; 3 septembre.
 - CNPE
 - plénière - 15 janvier ; 27 juin ; 13 décembre ;
 - commission amélioration de la connaissance en PE et développement de la recherche - 22 mars ; 31 mai ;
 - CNSA
 - Présidente – Paris – 6 février
 - Directrice générale – Paris – 9 mars.
 - Direction de la compensation – Paris – 18 avril ; 6 septembre
 - Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté et l’exclusion - Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes :
 - Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté et l’exclusion – 30 mai.
 - Groupe de travail « Piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires » – 11 janvier ; 8 février ; 16 février (en Meurthe et Moselle) ; 1 mars ;
 - DREES – rencontre avec le directeur général – Paris – 10 janvier
 - Education Nationale - Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022 – Groupe de travail n°5 « les relations entre les familles et l’école » - Paris - 12 et 31 octobre - 16 et 29 novembre - 10 décembre
 - Haut-Commissaire à la réforme des retraites – Paris – 27 aout.
 - Haut-Commissaire à l’engagement civique – Paris – 7 septembre.
 - Ministère de l’éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative – Conseillère spéciale du ministre – Paris – 3 avril ; 26 septembre.
 - ONPE
 - Présidente - Paris – 23 mars
 - comité scientifique : 27 mars, 22 mai, 18 septembre, 13 octobre ;
 - remise du prix de thèse, 6 juin ;
 - Préfet du département de Haute-Loire – 14 mars
 - Conseil d’Etat – Audition sur la citoyenneté – Paris - 28 février.
 - Cour des Comptes – « La protection de l’enfance » - Paris – 19 mars
 - IGAS :
 - Cheffe de l’IGAS – 22 janvier

- mission de médiation sur la mise en place de la réforme de la tarification dans les établissements – Pierre Ricordeau – Paris - 20 mars
- mission sur l'habilitation à l'aide sociale et l'aide sociale à l'hébergement en EHPAD – Maryse Fourcade – Paris - 26 septembre
- IGAS / IGEN / IGENR – mission évaluation de la mise en œuvre de la mission de prévention en matière de protection de l'enfance – Béatrice Jacquey – Paris - 26 septembre
- CAF Paris et Seine-Saint-Denis- Paris – 28 mars
- Commune de Saint-Jean de Maurienne – Paris – 7 mars.
- Département de l'Aube – Paris – 12 septembre.
- Département du Nord – Paris – 14 février ; 26 février ; 14 novembre
- ADAGES – Hérault – 8 juin ; 4 septembre.
- Assises de la protection de l'enfance – Comité de pilotage – Paris – 23 janvier ;
- Action Logement – Paris – 26 avril ; 26 septembre
- ADF – Paris – 10 avril ; 23 avril ; 9 mai ; 1 juin ; 5 décembre.
- ADMR – Direction générale – 22 mars
- AG2R La Mondiale – 27 avril ; 11 juin ; 22 novembre.
- AMRF – Directeur général – Paris – 25 octobre.
- Association Bleu-Blanc-Zèbre – rencontre Président - Paris - 9 janvier ; 23 janvier.
- CNAPE - groupe d'appui – 30 mars, 5 octobre
- Coexister – délégué général – Paris – 23 mai
- Deloitte § Associés – Directeur associé – Paris – 12 janvier
- Ecole de la protection de l'enfance
- Les coordinations entre institutions - Paris – 20 février
- Economie de la protection de l'enfance » - Bourg-La-Reine – 14 novembre
- Fédération des centres sociaux de France – Présidente et Directeur général - Paris – 11 décembre
- Fédération du service aux particuliers – Directeur général - Paris – 19 janvier ; 6 mars
- FEHAP
- Groupe de réflexion sur l'innovation – Paris - 17 janvier et 4 avril
- Prix FEHAP - Jury des prix innovations - 11 septembre
- FNADEPA – Présidence – Paris – 11 avril.
- FNAQPA – Directeur général – Paris – 27 mars
- Fondation SNCF – Saint Denis – 18 septembre.
- Groupe SOS – Paris – 15 mai
- Habitat en Région – Paris – 17 mai.
- IFSY (institut de formation du département des Yvelines)
- « approches stratégiques de la protection de l'enfance » - 26 et 27 novembre
- « coordonnateur de parcours » - Versailles - 4 et 5 décembre
- IRCANTEC – Paris – 20 septembre
- La Banque Postale
- Comité d'orientation des finances locales – Paris - 11 juillet.

- Club de l'initiative – Paris – 5 septembre
- OCIRP
- Direction générale - Paris- 7 novembre; 23 novembre ;
- Fondation OCIRP – Paris – 23 novembre.
- Prix OCIRP – Paris - 20 mars ; 27 juin.
- Société Philanthropique – Direction - Paris – 2 juillet ; 19 juillet
- SOS Villages d'enfants – Direction générale - Paris - 11 septembre.
- URIOPSS Champagne Ardennes – Président et Directeur général – Paris – 9 avril ; 11 juin.
- UNIOPSS – Directeur général – Paris 6 février ; 6 mars.
- UP – Direction générale – Paris - 24 aout.
- Voisins solidaires – Président – Paris - 8 mars.

- Journalistes sur différentes thématiques (aidants, aide à domicile, accueil familial...°) : France 3, ASH, Hospimédia ; Fréquence protestante,...

Publications

- Cahier de l'Odas - « Les Caf et les territoires. Constats et propositions » - Novembre 2018

- Lettre de l'Odas - « Les modes d'accueil adaptés aux mineurs non accompagnés : Face à l'urgence, des départements innovent » - Janvier 2018

- Lettre de l'Odas - « Dépenses départementales d'action sociale en 2017 : un effritement inquiétant des marges de manœuvre » - Mai 2018

- Publication digitale de l'Odas - « Solidarité et innovation sociale – Recueil d'initiatives proposées par les départements » - Octobre 2018

- Publication digitale de l'Odas - Soutien aux personnes âgées-immigrées : recueil de bonnes pratiques - Décembre 2018

- Bulletin de la protection de l'enfance - mai-juin-juillet-aout 2018 – numéro 96-97 et 98-99 - Résultats de l'enquête nationale sur la protection de l'enfance : « Acteurs éducatifs et familles autour des besoins de l'enfant », 2018 – Réalisée par l'Odas et le JAS à l'occasion des 11^{èmes} assises de la protection de l'enfance -

Manifestation de l'ODAS

- Conférence de presse de présentation de la lettre de l'Odas - « Les modes d'accueil adaptés aux mineurs non accompagnés : Face à l'urgence, des départements innovent » - Paris - 29 janvier
- Conférence de presse de présentation de la lettre de l'Odas : - « Dépenses départementales d'action sociale en 2017 : un effritement inquiétant des marges de manœuvre » - Paris - 23 mai 2018
- Conférence de presse des XIèmes assises de la protection de l'enfance - Département de Loire-Atlantique, Jas et Odas – Nantes – 28 juin

Manifestations auxquelles l'ODAS participe en tant que co-organisateur :

- « Vous avez RDV avec la ville – Rencontre nationale des acteurs du renouvellement urbain » - Valenciennes - 27 et 28 juin
- 11^{es} Assises nationales de la protection de l'enfance – « Dans la famille je protège l'enfant, je voudrais... » - Nantes – 28 et 29 juin
- Forum des Journées citoyennes en Sarthe – Association départementale des maires – Savigné l'Evêque - 11 décembre

Manifestations organisées par des partenaires auxquelles l'ODAS participe :

- 101^{ème} Congrès des Maires - Salon des maires - Présentation de la Journée citoyenne sur les stands des partenaires (La Banque postale et EDF) - 20 et 21 novembre
- ADES – Conférence «L'évaluation du dispositif de protection de l'enfance » – Agen – 24 mai.
- ADESSA domicile – Congrès 2018 – Marseille – 14 juin
- ADF – Les rencontres de l'ADF – « Les nouveaux enjeux de la relation départements – métropoles pour la décentralisation » - Paris – 17 octobre.
- Assises de l'accueil familial – Département du Nord – 6 avril.
- Assises nationales de la citoyenneté les organisées par Ouest-France – Rennes - 19 et 20 janvier
- AMF Marne – Congrès annuel – Présentation de la journée citoyenne – Chalons-en-Champagne – 10 novembre.

- AMF Mayenne – Congrès annuel – Présentation de la journée citoyenne – Laval – 19 juin.
- AMRF - Congrès de l'AMRF – Saint léger les Mèlèzes (Hautes Alpes) – 22 septembre
- Département de la Moselle – « Journée annuelle d'un schéma l'autre » - Metz – 20 novembre
- Familles rurales – Formation « L'innovation sociale » - Angers – 21 novembre 2018
- Fédération citoyen et justice – « La prévention de la délinquance, entre réveil citoyen et engagement institutionnel » - Pontoise – 13 décembre
- La Journée citoyenne – Berrwiller – 26 mai ; La Guierche en Sarthe – 8 septembre ; Champagne sur Seine – 22 septembre.
- Journées nationales de l'ANDASS – Toulouse – 27 septembre et 28 septembre.
- Ministère des solidarités et de la santé :
 - journée lutte contre les violences faites aux enfants – Paris – 2 février
 - lancement du plan de lutte contre les violences faites aux enfants – Paris – 1 mars
- ONPE – colloque – 26 novembre
- RENESS – Contribution à la cérémonie de vœux – Bourg-La-Reine – 24 janvier
- Secours Catholique – Journées régionales sur l' animation pour le changement social local – Caen – 18 avril
- « Solidarités tous concernées » - Présentation publique de l'analyse des besoins sociaux de la commune nouvelle – Cherbourg en Cotentin – 1^{er} octobre.
- UNIOPSS – Congrès 2018 – Agora « Finances départementales, entre contraintes et accroissement des besoins sociaux » - Partenariat La Banque Postale et Odas – Tours – 5 avril.
- URIOPSS Champagne – Ardenne – « Journée de rentrée sociale » - Reims – 27 septembre

Accompagnement local

- Antony – Conseil du Bien-Vivre ensemble – 19 juin ; 10 octobre
- Orly – recherche-action « Soutien éducatif et protection de l'enfance » - : 4 Avril ; 20 Avril ; 17 septembre ; 29 septembre ; 16 et 17 octobre ; 23 novembre ; 29 novembre.
- Département de Haute Loire :
 - Recherche-action « Construction de la maison de l'autonomie » - 12 au 16 mars ; 12 et 13 juin ; 3 au 5 octobre ; 19 et 20 novembre ; 20 décembre.
 - Recherche-action sur l'action sociale territoriale « Analyse et missions de l'action sociale territorial » - 12 et 13 mars ; 6 et 7 juin ; 12 au 14 septembre ; 5 au 7 novembre ; 18 au 20 décembre.

- Département de Meurthe-et-Moselle - « Co-construction des assises de l'autonomie » - 22 novembre ; 14 décembre.
- Département des Pyrénées Atlantiques - Recherche-action sur la refonte de l'action sociale dans le cadre du projet départemental des Pyrénées-Atlantiques « un nouveau modèle départemental » - 15 au 17 janvier ; 4 au 6 avril ; 3 et 4 mai ; 28 au 31 mai ; 16 au 19 octobre.